



JOUR DE CARENCE

N'oubliez pas de nous faire remonter les pétitions signées. Elle est en ligne sur notre site FO DGFIP 44 :

Ulysse 44 / Vie pratique/les syndicats

RENCONTRE DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA DGFIP LE 6 MARS 2012

Conformément aux termes du communiqué commun du 7 février, les OS de la DGFIP se sont rencontrés le 6 mars afin de définir les modalités d'actions du 27 mars.

Pour **FO** DGFIP, compte tenu des informations que les sections ont fait remonter, malgré des résultats significatifs, un rebond par une journée de grève semblait difficile dans de nombreux départements. Le tour de table a permis de constater qu'aucune organisation n'était dans la logique d'un appel à la grève pour la journée du 27 mars.

Les Syndicats ont analysé qu'une journée de grève n'apporterait rien et ne serait d'aucune visibilité compte tenu du contexte électoral. Cependant les revendications demeurent entières et il convient de maintenir une mobilisation.

Pour les OS nationales, la tenue d'un Comité Technique de Réseau le 26 mars, sera l'occasion de demander l'inscription du **bilan de la fusion** à l'ordre du jour et de tirer les conséquences de la réponse du Directeur Général.

FO a rejeté l'idée avancée par Solidaires de lancer des journées d'action tous les derniers mardis de chaque mois. Un communiqué national commun est en cours de validation. Par ailleurs, un tract à distribuer aux usagers est en cours de rédaction et sera bientôt disponible.

DEUX TRAITÉS GIGOGNES, NI AMENDABLES NI AMÉNAGEABLES

Lorsqu'un traité international ou européen conduit à modifier la Constitution française, son adoption nécessite une réunion du Congrès (Assemblée nationale et Sénat) ou un référendum.

S'agissant de la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (MES), les pouvoirs publics ont considéré qu'une loi permettrait de l'adopter, estimant qu'il ne modifiait pas la Constitution ! Pour **FO** cela n'est pas évident dans la mesure où ce nouveau mécanisme, générant la création d'une nouvelle institution internationale, conduit à un transfert de souveraineté.

Par ailleurs, pour qu'un pays puisse avoir recours demain au MES il faudra qu'il accepte en contrepartie les conditions économiques et sociales imposées et qu'il ait avalisé un second traité, à venir, instaurant notamment le principe de la règle d'or.

Traité qui, lui, est reconnu comme devant modifier la Constitution et devant donc faire l'objet d'une ratification par référendum ou au Congrès.

Le 1er traité sert en quelque sorte de marchepied au 2nd ou, pour prendre une autre image, c'est le système des

tables gigognes.



De fil en aiguille on est en train d'imposer l'austérité partout en Europe avec toutes les conséquences dévastatrices sur le plan économique et social: récession, chômage, accroissement des inégalités et de la pauvreté, remise en cause des droits sociaux et des services

publics.

Certains considèrent qu'il faudrait accompagner ces traités (ou les modifier) en y ajoutant des mécanismes de relance. Mais de quoi s'agit-il? Comment peut-on faire de la relance tout en serrant les boulons avec l'austérité?

C'est contradictoire, sauf à considérer, comme le dit M. Draghi, président de la BCE, que le modèle social européen est condamné.

Dans cette logique, ce qu'ils appellent mesures pour la relance risque de signifier: déréglementation du marché du travail, remise en cause du CDI, des droits à la retraite, ce qui commence à se pratiquer, au-delà de la Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal.

Il faut être clair: ces deux traités gigognes ne sont pas amendables ou aménageables: ils doivent être rejetés. C'est pourquoi, s'agissant du MES, **FO** a écrit aux parlementaires pour leur demander de ne pas le voter.

C'est pourquoi sur le deuxième traité instaurant l'austérité et la «règle d'or», nous appellerons à voter non en cas de référendum. Accepter une telle logique, c'est d'ores et déjà annoncer, en France, un super plan d'austérité.

Nous ne l'accepterons pas !

CHORUS – COMPTABILITÉ : DÉFENDRE LES AGENTS DES SERVICES COMPTABILITÉ

Le syndicat **FO** DGFIP44 a écrit à la Direction.

Compte tenu des difficultés persistantes de **CHORUS – Comptabilité**, je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir :



● si les collègues subissent des

Écrêtements dus à la surcharge de travail. Dans l'affirmative, je vous remercie de m'indiquer si un dispositif sera mis en place pour une remise à disposition des heures écrêtées lors du retour à la normale,

● les mécanismes exacts mis en place pour soutenir les agents et s'ils seront reconduits au-delà du 31 mars (ex : auditeur dédié, renfort, assistance et gel des contrôles internes).

Chrystelle TONNELIER

Secrétaire Départementale FO DGFIP44

Dès qu'une réponse nous parviendra, nous vous tiendrons informés